

Décision n° 2020 - 12

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Décret n° 92-783 du 6 Août 1992 complété par le décret n° 97-374 du 18 Avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU l'article D. 6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé,

VU l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'Arrêté du CNG du 6 avril 2020 nommant Mme Stéphanie DUMONT Directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay, à compter du 1^{er} juin 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature est donnée à Mme SCHEFFZEK Valérie, Directeur-adjoint en charge des affaires financières et de la performance du Centre Hospitalier de Givors, pour signer, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme DUMONT, directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay, tous les actes relevant de l'ordonnateur.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est également donnée, en cas d'absence de Mme SCHEFFZEK Valérie, à Mme Armelle QUEMARD, attachée principale d'administration du Centre Hospitalier de Givors.

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de la signature

Fait à Givors, le 2 juin 2020

Le Directeur



S. DUMONT



**Le Directeur-Adjoint en charge
des Finances et de la Performance**



V. SCHEFFZEK

**L'attachée Principale
d'administration**



A. QUEMARD